

## ORDRE DU JOUR MODIFIE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Novembre 2011

- 0°) Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2011
- 1°)- Décision modificative N°01 au Budget Primitif 2011
- 2°) Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale (ex TLE) suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement (loi n°2010-1658).
  - 3°) Subvention complémentaire année 2011 à diverses associations
  - 4°) Marché aux poissons de Baillargent Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre (LACASCADE/BETCI) et avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise CMC
    - 4°)BIS- Affectation de Subventions aux travaux de réhabilitation du marché aux poissons de Baillargent (équipements) montant 160.000,00 €

      Région: 100.000,00 Conseil Général: 60.000,00
- 5°) Convention entre la ville de POINTE-NOIRE ET l'OMVACS
- 6°) Délégation communale aux 94ème congrès des Maires de France
- 7°) Convention de mise à disposition de locaux à l'entreprise « AN BA DLO LA »
- 8°) Transfert de la gestion de la Piscine à la CANBT
- 9°) Nomination des représentants au comité de programmation du GAL de la CANBT
- 10°) Désignation des représentants communaux au sein de la commission intercommunale des impôts directs. (CIID)
- 11°) Modification du tableau des effectifs-création et suppression de poste (adj. animation)
- 12°) Convention avec l'association PROFIL -pour les chantiers d'insertion
- 13°) Délibération modificative du conseil municipal autorisant le maire à procéder à l'acquisition de la propriété FRANCIUS épouse BELAIR à Raie d'eau et arrêtant le prix d'achat sur la base de l'estimation des domaines et désignant le notaire chargé de l'exécution de la vente
- 14°) Délibération en vue de la souscription d'un prêt relais pour l'acquisition de la Parcelle AN 261 à Raie d'eau
- 15°) Projet de cession à SEMSAMAR d'un terrain cadastré AN 261 pour la réalisation d'un Projet d'aménagement global comprenant commerces et logements
- 16°) Construction du Centre Culturel (OMVACS)- Plan de financement
- 17°) Travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'ancienne Mairie

## Questions diverses

#### $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE :

14 Octobre 2011

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

#### **QUESTION N° 01**

#### DECISION MODIFICATIVE N°01 AU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES**: CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### PREMIERE QUESTION

### **DECISION MODIFICATION N°01 AU BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'à terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

A ce titre, le présent projet de décision modificative N°01 au budget 2011 de la commune, vise à porter des ajustements à la section de fonctionnement d'une part. Il s'agit de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires pour faire face aux engagements et nécessités d'administration générale de la collectivité en ce qui concerne les dépenses et la régularisation des diverses compensations relatives à la fiscalité pour ce qui est des recettes.

S'agissant de la section d'investissement d'autre part, il s'agit d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif pour tenir compte de l'exécution en cours et de procéder à l'inscription de crédits nouveaux pour des opérations en phase finale ou pour lesquelles les dossiers ont avancés.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le présent projet de décision modificative°01 au budget 2011 joint en annexe et dont le montant global est 1 329 370.10 €.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (02 abstentions MMRS ELISABETH, NAIME)

1°) – D'approuver la décision modificative n°1 du budget 2011 dont le montant global est de 1 329 370.10 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	1 215 980.10	1 215 980.10
FONCTIONNEMENT	113 390	113 390

- 2°) Dit que le Budget de l'exercice 2011 sera modifié conformément à la dite décision modificative n°1 ci-annexée
- 3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au comptable communal pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

**LE MAIRE ADJT** 

 $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$ 

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE:

14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

#### **QUESTION N° 02**

FIXATION DU TAUX ET
DES EXONERATION
FACULTATIVES EN
MATIERE DE TAXE
D'AMENAGEMENT
COMMUNALE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7ème Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe, Directeur du service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **DEUXIEME QUESTION**

# FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi N°2010-1658 de finances rectificative pour 2010. Cette réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrera en vigueur en Guadeloupe comme sur le reste du territoire national le 1er mars 2012.

Elle s'appuie en particulier sur la disparition de la taxe locale d'équipement (TLE) et d'autres taxes d'urbanismes (TDENS et TDCAUE) au profit d'une nouvelle taxe unique: la Taxe d'Aménagement (TA).

Les collectivités doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre 2012.

Aussi, dans le cadre de cette réforme, il est proposé de reconduire le taux de 2 %.

Le conseil municipal est donc invité à en débattre puis à délibérer.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants

### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (01 abstention Madame NAIME)

- 1°) D'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal pour une durée d'un an reconductible.
- 2°) D'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1) de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ainsi que les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- 3°)-De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au comptable communal pour l'exécution de la présente délibération.

## POUR EXPEDITION CONFORME

**LE MAIRE** 

**DATE DE CONVOCATION:** 

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE :

14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 03** 

SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE ANNEE
2011 A DIVERSES
ASSOCIATIONS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

CH. JEAN-CHARLES

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe, Directeur du service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### TROISIEME QUESTION

# SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ANNEE 2011 A DIVERSES ASSOCIATIONS

A l'occasion du vote du budget primitif 2011, une première répartition des subventions avait été faite au profit des associations. Certaines d'entre elles, ont sollicité la collectivité pour les accompagner dans la poursuite de leur programme annuel d'activités ou encore dans le cadre des projets spécifiques au cours du présent exercice.

### Il s'agit de:

Syndicat d'initiative	6 000.00	(Miss Pointe-Noire)
PPN	2 000.00	(Tour cycliste)
OMVACS	3 000.00	(Formation BAFA)
JAM	10 000.00	(Insertion des jeunes)
Amicale du Personnel	13 000.00	(Cheque Déjeuner)

Au vu de la prévision budgétaire 2011 (BP + DM) à l'article 65748.020 qui est de **326 500.00 euros**, la commune peut répondre favorablement à la sollicitation de ces associations. Le conseil municipal est invité à se prononcer et à délibérer.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- 1°) D'approuver l'attribution des subventions aux associations de la commune, tel que proposé ci-dessus
  - 2°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011
  - 3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au comptable communal pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

#### $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$

13 Octobre 2011

 ${\bf DATE\ D'AFFICHAGE:}$ 

14 Octobre 2011

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

#### **QUESTION Nº 04**

MARCHE AUX POISSONS DE
BAILLARGENT – AVENANT N°1 AU
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
(LACASCADE/BETCI) ET AVENANT
N°01 AU MARCHE DE TRAVAUX
DE L'ENTREPRISE CMC

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur du service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **QUATRIEME QUESTION**

# MARCHE AUX POISSONS DE BAILLARGENT – AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE (LACASCADE/BETCI) ET AVENANT N°01 AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE CMC

La collectivité a engagé des travaux de réhabilitation du marché aux poissons de Baillargent. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une mise aux normes sanitaires, mais également, dans une véritable démarche d'organisation de la profession par la mise en place de moyens et d'équipements modernes permettant d'optimiser le travail des marins pêcheurs et favoriser ainsi le bon écoulement des produits de la pèche aux travers d'équipements adaptés.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une convention de mandat avec la SEMSAMAR.

L'exécution des travaux a nécessité quelques adaptations et pour lesquelles un avenant est nécessaire

- L'avenant n°01 au marché de maitrise d'œuvre d'un montant de **4 036.61 € TTC** (Groupement LACASCADE/BETCI) vise à prendre en compte principalement les ajustements du marché initial et les travaux supplémentaires.
- L'avenant n°01 au marché de travaux de **2 422.83 € TTC** (Entreprise CMC) correspond à des travaux en moins- values de clôture et à des travaux en plus-values, suite a des modifications de programme à la demande du maitre d'ouvrage.

En conséquence, le conseil municipal doit statuer sur ces deux avenants.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents (02 abstentions MMRS ELISABETH, NAIME)

- 1°) D'approuver L'avenant n°01 au marché de maitrise d'œuvre d'un montant de
  - **4 036.61 € TTC** (Groupement LACASCADE/BETCI)
- 2°)- D'approuver L'avenant n°01 au marché de travaux de **2 422.83 € TTC** (Entreprise CMC)
  - 3°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de 2011
  - 4°) D'autoriser le Maire à signer ces deux marchés
- 5°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au comptable communal pour l'exécution de la présente délibération.

# POUR EXPEDITION CONFORME LE MAIRE ADJT

#### $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE:

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION N° 04BIS** 

#### EQUIPEMENT DU MARCHE AUX POISSONS DE BAILLARGENT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur du service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **QUATRIEME QUESTION BIS**

# EQUIPEMENT DU MARCHE AUX POISSONS DE BAILLARGENT AFFECTATION DE SUBVENTIONS

La collectivité a engagé des travaux de réhabilitation du marché aux poissons de Baillargent. Pour compléter la mise aux normes de cet outil il convient de le doter d'équipements qui sont nécessaires à son bon fonctionnement selon les normes sanitaires et réglementaires en vigueur.

Il s'agit notamment de mettre en place les matériels adéquats pour maintenir la chaine du froid, jusqu'à la vente au consommateur.

La Région (100.000 €) et le Conseil (60.000 €) ont accordé une subvention pour aider la commune dans cette opération.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

- 1°) D'approuver l'affectation des subventions accordées par la Région (100 000 €) et le Conseil Général (60 000 €) aux dépenses d'équipements pour le marché aux poissons de Baillargent.
- 2°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au comptable communal pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

### **DATE DE CONVOCATION :**

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE:

14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

#### **QUESTION N° 05**

#### COVENTION ENTRE LA VILLE DE POINTE/NOIRE ET L'OMVACS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Maire et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine Jacqueline,

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7ème Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION:**

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **CINQUIEME QUESTION**

### CONVENTION ENTRE LA VILLE DE POINTE/NOIRE ET L'OMVACS

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune et l'OMVACS.

L'Office Municipale de la Vie Associative Culturelle et Sportive (OMVACS), est un acteur essentiel dans l'action culturelle, sportive, éducative et associative sur le territoire communal. Son implantation, sa connaissance des populations concernées et son expérience dans les domaines précités concourent à une collaboration étroite avec la collectivité.

Ce partenariat doit cependant s'inscrire dans le cade d'une convention à signer entre les parties et qui a pour but de définir les conditions humaines, matérielles, et financières nécessaire à l'accomplissement des missions que l'association vise à poursuivre et développer.

Le recours à l'outil associatif est ici justifié car il constitue le terrain privilégié de l'apprentissage et de l'exercice des règles de la vie en société, de la citoyenneté. C'est donc un espace de participation, d'éducation populaire, libre et ouvert à tous. Le regroupement des citoyens au sein de cette structure vise à développer leur responsabilité dans l'organisation d'activités sociales, culturelles, sportives, etc.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (01 abstention MR ELISABETH)

- 1°) D'approuver la convention entre la commune et l'OMVACS
- 2°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

**DATE DE CONVOCATION:** 

13 Octobre 2011

 ${\bf DATE\ D'AFFICHAGE:}$ 

14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 06** 

DELEGATION COMMUNALE
AUX 94ème CONGRES DES
MAIRES DE France
PORTANT SUR LE THEME
« LE MAIRE, L'INTERET
GENERAL

**ET LE CITOYEN »** 

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

**PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **SIXIEME QUESTION**

# DELEGATION COMMUNALE AUX 94ème CONGRES DES MAIRES DE FRANCE PORTANT SUR LE THEME « LE MAIRE, L'INTERET GENERAL ET LE CITOYEN »

Comme chaque année, une délégation d'élus du conseil municipal participera au 94 ème congrès des maires de France organisé du 22 au 25 novembre 2011 à la Porte de Versailles, avec pour thème « LE MAIRE, L'INTERET GENERAL ET LE CITOYENS ».

Le 94 ème Congrès des maires et présidents de communautés de France permettra, à travers plus d'une vingtaine de débats, ateliers et points-info, de traiter autant de sujets qui intéressent à la fois les élus et les citoyens.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (01 contre : Monsieur ELISABETH)

1°) – D'arrêter la composition de la délégation pour le congrès des Maires comme suit :

#### Elus:

- ROUSSEAU Marcel

RANCE ElieSINIVASSIN TonyKAMOISE Jules

\_

### **Agents:**

ALBERT OlivierDESPLAN Xavier

- 2°) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de 2011
- 3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et au comptable communal pour l'exécution de la présente délibération.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

**DATE DE CONVOCATION :** 

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE :

14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION N° 07** 

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX
COMMUNAUX A
L'ENTREPRISE « AN BA
DLO LA »

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

**LE MAIRE** 

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7ème Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION:**

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **SEPTIEME QUESTION**

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

## A L'ENTREPRISE « AN BA DLO LA »

Monsieur le Maire explique qu'il y a un local vide sur la plage caraïbe qui moyennant des aménagements pourrait être utilisé pour exercer des activités liées à la mer notamment la plongée sous-marine.

Il précise qu'une demande de location de ce local est parvenue en mairie émanant de la société « AN BA DLO LA » qui se propose de prendre le local en location puis de réaliser les travaux de remise en état à déduire sur le prix des locations futures

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2122-21 et suivants

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (02 abstentions MMRS ELISABETH, NAIME)

- 1°) D'approuver la location du local sis à la plage caraïbe au bénéfice de la société « AN BA DLO LA ».
- 2°) De donner mandat au Maire pour fixer le montant du loyer
- 3°) Dit que le montant de la location sera fixé au prix du marché, pour des locaux de même nature et de même consistance.
- 4°) Décide que les travaux de remise en état arrêtés d'un commun accord, seront à la charge du preneur et déductibles des premiers loyers
- 5°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

DATE DE CONVOCATION :

13 Octobre 2011

**DATE D'AFFICHAGE:** 14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION N° 08** 

TRANSFERT DE LA PISCINE COMMUNALE A LA CANBT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

**LE MAIRE ADJT** 

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7ème Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION:**

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur du service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **HUITIEME QUESTION**

# TRANSFERT DE LA PISCINE COMMUNALE <u>A LA CANBT</u>

Monsieur le Maire rappelle  $\,$  que depuis le  $1^{\rm er}$  janvier 2011, la commune est membre de la CANBT.

Parmi les compétences optionnelles approuvées figurent en matière d'équipement culturels et sportifs : « Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

La piscine accueille des élèves de DEHAIES et SAINTE-ROSE tout au long de l'année, dans le cadre du projet pédagogique sportif, et qui rayonne sur plusieurs communes du périmètre de la CANBT, présente un intérêt communautaire marqué.

Le bureau de la CANBT s'étant prononcé favorablement sur ce transfert à notre demande, Il convient maintenant de délibérer pour approuver ce transfert

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1321-1 et L.5211-5 et suivants

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (02 abstentions MMRS ELISABETH, NAIME)

- 1°) –De demander à la CANBT de déclarer d'intérêt communautaire la piscine communale
- $2^\circ)$  D'approuver la mise à disposition de la piscine et d'en transférer la gestion à la CANBT
  - 3°) Que l'évaluation des charges se fera au sein de la CLETC.
- 4°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au Président de la CANBT.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

**DATE DE CONVOCATION :** 

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE :

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 09** 

NOMINATION DES
RPRESENTANTS A COMITE
DE PROGRAMMATION DU
GAL

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

## **NEUVIEME QUESTION**

## NOMINATION DE REPRESENTANTS AU CP DU GAL DE LA CANBT

Depuis janvier 2011 la commune est membre de la CANBT
Une opération leader est en cours sur le périmètre de la communauté.
De fait la commune peut aussi bénéficier des opérations engagées dans le cadre de ce programme ;
Aussi il convient de désigner des représentants au comité de programmation :
Le conseil municipal
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire  Vu le Code général des collectivités territoriales
DECIDE

A la majorité des membres présents (02 abstentions MMRS ELISABETH, NAIME)

- 1°) De désigner comme représentants de la commune au CP du GAL de la CANBT
  - Elus
  - <u>titulaires</u> <u>suppléants</u>

- DESPLAN Félix ARCHELERY Alice

- JEAN-CHARLES Christian LARGITTE / PHIBEL Viviane

- Collège privé

### - <u>titulaires</u>

## <u>suppléants</u>

-	DEJEAN	Roselande	DESIREE	Roland
-	HERMAN	François	KAMOISE	Brunette

2°) – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président de la CANBT.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

 $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$ 

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE :

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

 $\textcolor{red}{\textbf{PRESENTS}}: 21$ 

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 10** 

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÖTS DIRECTS AUPRES DE LA CANBT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **DIXIEME QUESTION**

# DESIGNATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS AUPRES DE LA CANBT

Depuis janvier 2011 la commune est membre de la CANBT, à l'instar des communes cette EPCI dispose d'un comité intercommunal des impôts directs crée en vertu de l'article 1650 A du CGI.

Aussi il convient de désigner des représentants pour siéger au sein de cette commission soit 4 titulaires et 4 suppléants

Pour être désignés les candidats doivent répondre à certains critères.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (01 contre : Mr ELISABETH, 01 abstention Mme NAIME)

1°) – De désigner comme **représentants titulaires** de la commune au CIID

TITINE Charles
ETIENNE François
NEROME Alex
GREGOIRE Michel

- $2^{\circ})$  Donne pouvoir au Maire pour désigner par arrêté, les 4 représentants suppléant.
- 3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président de la CANBT.

### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

#### $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$

13 Octobre 2011

 ${\bf DATE}\;{\bf D'AFFICHAGE}:$ 

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

#### **QUESTION Nº 10**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÖTS DIRECTS AUPRES DE LA CANBT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

### **DIXIEME QUESTION**

# DESIGNATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS AUPRES DE LA CANBT

Depuis janvier 2011 la commune est membre de la CANBT, à l'instar des communes cette EPCI dispose d'un comité intercommunal des impôts directs crée en vertu de l'article 1650 A du CGI.

Aussi il convient de désigner des représentants pour siéger au sein de cette commission soit 4 titulaires et 4 suppléants

Pour être désignés les candidats doivent répondre à certains critères.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A la majorité des membres présents (01 contre : Mr ELISABETH, 01 abstention Mme NAIME)

1°) – De désigner comme **représentants titulaires** de la commune au CIID

TITINE Charles
ETIENNE François
NEROME Alex
GREGOIRE Michel

- $2^{\circ})$  Donne pouvoir au Maire pour désigner par arrêté, les 4 représentants suppléant.
- 3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Président de la CANBT.

### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

#### $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE :

14 Octobre 2011

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

#### **QUESTION Nº 11**

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION))

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### **ONZIEME QUESTION**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE – ADJOINTS D'ANIMATION)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- Les grades correspondants aux emplois crées
- Le motif invoqué, et la nature des fonctions

Trois adjoints d'animation de  $2^{\grave{e}me}$  classe ont réussi à l'examen professionnel d'adjoint d'animation  $1^{\grave{e}re}$  classe.

Afin de procéder aux avancements de grades pour les agents lauréats au titre de l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1ère classe, il convient de :

- Supprimer trois postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- Créer trois postes d'adjoints d'animation de 1ère classe

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver les créations et suppressions de postes ainsi que les modifications au tableau des effectifs :

Le conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ayant débattu et après en avoir délibéré

Vu le statut général et les statuts particuliers des agents de la fonction publique territoriale

Vu le décret 2011-605 du 30 mai 2011

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 17 Juin 2011

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude de trois adjoints d'animation de 1 ère classe

Considérant qu'il convient de préparer les conditions d'avancement de grades correspondants

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

- 1°) D'approuver la suppression de trois postes d'adjoints d'animation de  $2^{\grave{e}me}$  classe et la création de trois postes d'adjoints d'animation de  $1^{\grave{e}re}$  classe (IB : 310 IM : 300 )
  - 2°) D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- 3°) Dit que les créations et modifications des emplois permanents feront l'objet d'une déclaration de vacance d'emplois auprès du Centre de Gestion aux fins de publicité.

.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

DATE DE CONVOCATION: 13 Octobre 2011

**DATE D'AFFICHAGE:** 14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION N° 12** 

DELIBERATION portant renouvellement de la convention avec l'association « PROFIL »

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### **DOUZIEME QUESTION**

### <u>DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION</u> AVEC L'ASSOCIATION « PROFIL »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la convention avec l'association « PROFIL » est arrivée à son terme. Le travail accompli par ces 17 jeunes en contrat d'insertion a donné satisfaction:

- aménagement et fleurissement de la Place de la Mairie de Pointe-Noire
- aménagement et fleurissement du Parc paysager de Petite plaines
- nettoyage du Point de vue de Baillargent
- entretien des espaces verts des écoles
- entretien des bords de routes communales

Il reste encore beaucoup de chantiers d'embellissement sur la commune :

- création d'une pépinière communale
- fleurissement des différents quartiers de la commune
- aménagement du Point de vue de Baillargent
- différents entretiens de routes et d'espaces verts.

La commune est particulièrement touchée par le chômage des jeunes et la formation des demandeurs d'emploi constitue une priorité pour améliorer leur employabilité.

A travers ce chantier d'insertion l'objectif est d'aider des jeunes en insertion, à travers l'aspect innovant de ce chantier : formation au travail en milieu difficile (falaises), apprentissage de l'aménagement floral, création de pépinière...

La poursuite de ce chantier permettra de consolider l'action de fleurissement de la commune et d'améliorer la formation des 17 jeunes aux métiers de l'horticulture paysagère urbaine.

Le montant de la participation communale s'élève à **52 000 €** en complément du Préfinancement par l'ADI (224 000 €) des subventions du Fond Social Européen (FSE).

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer et à délibérer.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

- 1°) D'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention entre le conseil Général, l'ADI et la commune de Pointe-Noire avec l'association « PROFIL », pour une année.
- 2°) D'approuver le montant de la participation communale à hauteur de 52 000 €
  - 3°) Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal 2012
- 4°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

 $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$ 

13 Octobre 2011

 ${\bf DATE\ D'AFFICHAGE:}$ 

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 13** 

DELIBERATION
MODIFICATIVE MUNICIPAL
AUTORISANT LE MAIRE A
PROCEDER A
L'ACQUISITION DE LA
PROPRIETE FRANCIUS
Epse BELAIR A RAIE D'EAU

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

**LE MAIRE ADJT** 

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### TREIZIEME QUESTION

#### DELIBERATION MODIFICATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A PROCEDER A L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE FRANCIUS EPSE BELAIR A RAIE D'EAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 13 Avril 2011 l'autorisant à procéder à l'acquisition de la parcelle AN 261 de 11.803 M2 appartenant à Madame FRANCIUS épouse BELAIR à Raie d'Eau.

Il précise que cette parcelle destinée à la vente est constituée de trois parcelles cadastrées AN 13,18 et 261 de 11940 m2.

Il signale que le propriétaire a accepté et confirmé par une déclaration sur l'honneur cette vente au prix global de 389.499 €.

Il explique que cette acquisition est engagée dans l'objectif d'accroitre la réserve foncière communale indispensable à son développement notamment en matière de logements et d'autres équipements publics.

Le conseil municipal

Ouï l'explication de Monsieur le Maire

#### A l'unanimité des membres présents

1°) D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition des trois parcelles AN 13, 18, 261 au prix de **389.499 €.** 

2°) De désigner le cabinet de Maître Gilbert et Michel LAMO, notaires associés qui sera chargé de l'exécution de cette vente au profit de la Collectivité.

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT

 $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$ 

13 Octobre 2011

 ${\bf DATE\ D'AFFICHAGE:}$ 

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION N° 14** 

SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS EN VUE DE PROCEDER A L'ACQUISITION DES TERRAINS CADASTRES AN 13,18 et 261

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

CH. JEAN-CHARLES

CACHET DE LA PREFECTURE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### **QUATORZIEME QUESTION**

## SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS EN VUE DE PROCEDER A L'ACQUISITION DES TERRAINS CADASTRES AN 13,18 et 261

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a signé une promesse de vente avec Madame FRANCIUS épouse BELAIR Françoise pour l'acquisition des terrains cadastrés AN 13, 18 et 261 sis à Raie d'Eau pour 11 940 m2 au prix de 389.499,00 €, estimé par les services des domaines.

Ce terrain est destiné à recevoir des équipements tels que des commerces, des logements etc...

Il signale que la SEMSAMAR s'est déclarée intéressée par cette opération en partenariat avec la Commune. Le délai de stockage avant revente des terrains devrait être limité dans le temps.

Pour formaliser cette vente, il convient donc de souscrire un prêt relais dans l'attente de la revente des terrains à l'opérateur dans les mois qui suivent.

Il explique que cette solution est la plus appropriée pour ce type d'opération au lieu de mobiliser des crédits budgétaires.

Le montant sollicité serait au maximum de 430 000 € (frais d'acquisition, bornage...)

Le conseil municipal
Ouï l'exposé de monsieur le maire après avoir débattu
DECIDE
A l'unanimité des membres présents
1°) D'autoriser le Maire à souscrire un emprunt relais, dans la limite d'un montant global de 430 000 €, aux meilleures conditions du marché auprès d'un organisme bancaire pour acquérir les immeubles cadastrés AN 13, 18 et 261 sis à Raie d'Eau pour 11940 m2.
2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire
3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.
POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE ADJT
CH. JEAN-CHARLES

Il convient donc d'autoriser le maire à souscrire l'emprunt relais à cet effet.

 $\ \, \textbf{DATE DE CONVOCATION}:$ 

13 Octobre 2011

 ${\bf DATE\ D'AFFICHAGE:}$ 

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 15** 

CESSION A LA SEMSAMAR
DES PARCELLES
REFERENNCEES AN 13,18
ET 2651 POUR DES
LOGEMENTS SOCIAUX ET
EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

CH. JEAN-CHARLES

CACHET DE LA PREFECTURE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### **QUINZIEME QUESTION**

## CESSION A LA SEMSAMAR DES PARCELLES REFERENCEES AN 13,18, ET 261 POUR DES LOGEMENTS SOCIAUX ET QUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire expose au conseil que dans un souci de dynamisation du bourg principal de la commune, il convient de réaliser sur les terrains cadastrés AN 13, 18 et 261 d'une contenance de 11940 mètres situé dans la section de Rai d'Eau, un quartier mixte d'envergure comprenant des commerces et logements.

Cette unité foncière située en périphérie de la ville apparait comme une bonne opportunité qui permettrait d'atteindre les objectifs ci-dessus cités.

Cette opération s'inscrit parmi les priorités de la ville, en complément de celle en cours de réalisation avec la SIG qui consiste à soutenir les actions visant à éradiquer sur let territoire le déficit de logement destinés à accueillir les familles et fixer pour partie la population qui risquerait de trouver des solutions ailleurs, ainsi que pour accueillir des activités économiques.

La cession à la SEMSAMAR, au prix des domaines augmenté des frais d'acquisitions, est conditionnée à la réalisation d'un programme de construction de logement mixtes et d'une offre pour des activités économiques.

Il convient d'autoriser le maire à souscrire l'emprunt relais

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de monsieur le maire	
Vu le code général des collectivités territoriales	
Après en avoir délibéré	

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

- 1°) D'approuver le principe de la vente à la SEMSAMAR, des parcelles référencées AN 13, 18 et 261 d'une superficie de 11 940 m2 pour y construire des logements sociaux, et des équipements à vocations économique, suivant évaluation du service des domaines.
  - 2°) D'autoriser le maire à signer l'acte de cession
- 3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions en vue de l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

**LE MAIRE ADJT** 

#### **DATE DE CONVOCATION:**

13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE:

14 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION: 00** 

VOTANTS: 21

**QUESTION N° 16** 

### ONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

**LE MAIRE ADJT** 

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### **SEIZIEME QUESTION**

#### **CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL**

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune souhaite construire un centre culturel à rayonnement intercommunal en lieu et place de l'actuel OMVACS.

Il explique qu'une étude est en cours pour réaliser cet équipement dont le montant prévisionnel est de 3.5 M€.

Il signale qu'une partie du financement de cet équipement est déjà acquis par la CAF et que des financements complémentaires sont sollicités auprès de la CANBT et des collectivités majeures et que le FEDER sera également mis à contribution à hauteur de 40 %.

Le plan de financement s'établit comme suit :

ORGANISMES	%	RECETTES	DEPENSES
CAF	17,24	609.997.00	
DEPARTEMENT	8,75	309.809,33	
REGION	16,96	600.000.00	
CANBT	16,96	600.000.00	
FEDER	40,09	1.418.606,44	
CONSTRUCTION			2.905.494,93
MAITRISE D'OEUVRE			190.000.00
MAITRISE D'OUVRAGE			290.549.00

DELEGUE		
		152.371,84
TOTAL	3.538.412,77	3.538.412,77

cin	al
	cipa

Ouï l'exposé de monsieur le maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

- 1°)-D'approuver le plan de financement de l'opération sus-indiqué
- 2°)-De donner mandat au Maire pour solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Europe, Région, Département, CANBT...)
  - 3°) D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire
- 4°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions en vue de l'application de la présente délibération.

#### **POUR EXPEDITION CONFORME**

LE MAIRE ADJT

DATE DE CONVOCATION: 13 Octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE: 14 Octobre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 21

**PROCURATION**: 00

VOTANTS: 21

**QUESTION Nº 17** 

REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE ADJT

**CH. JEAN-CHARLES** 

CACHET DE LA PREFECTURE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil Onze, le Vendredi 04, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Sénateur-Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, Sénateur-Maire, JEAN-CHARLES Christian 1<sup>er</sup> Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2ème Adjt, SEREMES Constance 3ème, Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4ème Adjt, HIBADE Brigitte 5ème Adjt, KAMOISE Jules 6ème Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8ème Adjt, CABRION Louisette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN/JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, NAIME Germaine

**ETAIENT ABSENTS:** SINIVASSIN Tony 7<sup>ème</sup> Adjt, CHARLES Rosan, DIVIALLE Lucette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDTIH Christian, BIABIANY Onif,

**ETAIENT EXCUSES:** CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

#### **PROCURATION**:

**ASSISTAIENT A LA REUNION:** JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, MEPHON Philippe Directeur service technique, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

#### **DIX-SEPTIEME QUESTION**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A REALISER DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que face à l'exiguïté de la mairie et l'urgence des besoins en matière d'espace pour le redéploiement de certains services, que la collectivité n'a pas d'autre alternative que celui d'occuper les locaux de l'ancien bâtiment.

Il explique que compte tenu des caractéristiques architecturales de ce bâtiment construit par « ALI THUR » et de ce fait inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de France par arrêté du 02 Avril 1992, que la collectivité ne peut entreprendre la réhabilitation et la sécurisation qu'avec l'autorisation de l'architecte du bâtiment de France selon une démarche réglementaire bien définie.

Il signale que pour ce faire il a fait appel au CAUE afin d'accompagner la collectivité dans les différentes procédures à mettre en place pour mener à bien cette opération dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de monsieur le maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

- 1°) D'autoriser le maire à prendre l'appui nécessaire du CAUE pour l'accompagner dans les différentes procédures à mettre en place afin de réaliser les travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'ancienne mairie.
- 2°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions en vue de l'application de la présente délibération.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE ADJT